

Autorité de régulation des communications Electroniques et des postes Monsieur Paul CHAMPSAUR 7 square Max Hymans 75730 PARIS CEDEX 15

St Ouen, Le 27 Septembre 2007

Monsieur,

Nous saluons l'initiative de l'ARCEP de lancer cette consultation dans le cadre des débats sur la redistribution du dividende numérique. Il nous paraît effectivement important, compte tenu des évolutions technologiques majeures de ces dernières années, qu'une partie de dividende soit aujourd'hui allouée à des industries nouvelles, performantes et hautement productives, comme le sont la majorité de celles gravitant autour des services de communications électroniques.

Néanmoins, il nous parait important de rappeler que les services de communication mobiles ne se limiteront pas à l'avenir à l'accès Internet mobile haut débit des personnes. Ces services seront amenés, dans les années à venir à intégrer massivement une autre forme de mobilité que celle de la personne humaine : il s'agit de la mobilité des objets et de leur connexion aux réseaux de communication. Cette perspective, plus communément connue sous le terme d' « Internet des objets », représentera dans les années à venir une part non négligeable des communications électroniques, ce que d'aucun nomment le « Machine to Machine » ou M2M. Basés sur des technologies de communications sans fil, les protocoles de communication air-air de ces objets seront également amenés, dans les années à venir, pour assurer le développement qui leur est promis, à consommer plus de ressources en spectre radiofréquences qu'elles ne s'en sont vues attribuer jusqu'à présent (c'est-à-dire très peu). Des ressources sont aujourd'hui allouées à la RFID sur quasiment l'ensemble du spectre hertzien, de manière plus ou moins harmonisée au plan européen ou international, et de manière à répondre à la diversité des usages.

GS1 France est une organisation paritaire industrie/commerce qui contribue au plan international, à l'élaboration des standards nécessaires aux échanges le long de la chaîne d'approvisionnement. Nous appartenons à un réseau d'1 million d'entreprises au plan mondial et comptons 30 000 adhérents en France. Les standards que nous développons vont du code à barres aux langages EDI, en passant par les catalogues électroniques et la RFID. Cette dernière technologie est pour nous un axe de développement majeur car nous pensons qu'elle sera le pilier de l'identification et de la traçabilité des produits dans les années à venir. Pour les besoins de nos métiers, nous utilisons des fréquences en UHF, qui autorisent une distance de lecture adaptée aux échanges avec des étiquettes passives dans le cadre des opérations logistiques.

Dans le cadre des débats sur la redistribution du dividende numérique, c'est-à-dire des fréquences en dessous des 1 GHZ utilisées par la télévision analogique, nous nous devons de poser la question de l'allocation des ressources en fréquences UHF dédiées à la RFID en Europe. Les allocations de ces

fréquences sont particulièrement éclatées au plan mondial, puisqu'elles vont de 860 à 960 MHz. Elles sont aujourd'hui allouées dans la bande de fréquences 865-867 MHz en Europe, conditions bien moins performantes que celles disponibles aux USA dans la bande 902-928 Mhz. Or, le débat sur le dividende numérique nous parait être une opportunité majeure pour redéfinir une allocation cohérente, performante et harmonisée au plan européen, voire international, des bandes de fréquences en dessous des 1GHz. Dans cette perspective, nous souhaiterions que la question d'une bande de fréquences dans la bande 850-960 MHZ, harmonisée au moins au plan européen et utilisables dans des conditions optimales, soit posée.

Nous espérons, Monsieur le président, que notre demande et nos besoins seront entendus et compris par l'ARCEP et que nous trouverons, au sein de votre agence, le soutien nécessaire au développement de notre industrie.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations respectueuses,

Philippe PICHON

Directour de l'Administration
et des Operations France

Copie : B. DOYELLE